

Commission Transition écologique

Compte rendu de réunion

15/06/2026 – 15h00

Membres de la commission	Présents/Excusés
<i>Présidente de la commission : Mme Aurélie Vernhes</i>	
Élus CASC :	
Dominique ATTUEL	Présente
Clément CAMBIER	Excusé
Didier CARLE	Excusé
Patrice DE CAMARET	Excusé
Cyrille GAILLARD	Excusé
Stéphane GARCIA	Présent
Éric GÉRENT	Excusé
Gérard GILLES	Présent
Philippe MOREL	Présent
Marc MOSSÉ	Présent
Guillaume TADDIO	Présent
Michel TERRISSE	Présent
Aurélie VERNHES	Présente
Techniciens CASC :	
Mathilde BORDAS	Présente
Cécile BOULE	Présente
Philippe DEDAPPER	Présent
Fanny GALIANA	Présente
Murielle PERRIN	Excusée
Priscilla SCHUTZ	Présente

Ordre du Jour	Commentaires & décisions
Présentation synthétique des principaux documents structurants les politiques de transition écologique aux Sorgues du Comtat	Contrat de Réussite et de Transition écologique : Le CRTE prend fin en 2026. Si les élus souhaitent renouveler ce conventionnement, un nouveau document devra être signé entre l'État et les 5 communes en 2027. La CASC est dans l'attente des consignes données par l'Etat sur ce sujet. Elle reviendra vers les élus dès que possible. Plan Climat Air Energie Territorial : Le PCAET 2024-2029 a été présenté aux élus ; les objectifs fixés par la collectivité d'ici 2030 et 2050 pour atteindre la neutralité carbone ont été énoncés. Commentaires : <i>M. Mossé informe qu'un important travail de structuration de la politique de Transition écologique a été mené sur la précédente mandature. Différents documents de planification écologique ont été élaborés. L'objectif aujourd'hui est la mise en œuvre de ces actions.</i> <i>M. Terrisse souhaite savoir quel est l'état actuel des productions d'énergies renouvelables et de gaz à effet de serre.</i> <i>M. Gilles demande comment les données chiffrées sont obtenues.</i> <i>Mme Galiana informe que les données sont mises à jour tous les ans sur la plateforme Cigale accessible à tous. Le territoire suit la trajectoire fixée mais pas à la vitesse nécessaire pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. La production d'EnR a augmenté principalement grâce au développement de la filière photovoltaïque.</i> <i>M. De Dapper informe que le nouveau projet de centrale photovoltaïque à Beaulieu permet d'augmenter la production d'énergie. Les trois centrales produisent 18 GWh soit environ 10 % de la production.</i> <i>Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le principal secteur émetteur est celui des transports. Les élus précisent qu'ils ont un pouvoir limité sur ce domaine et de nombreux déplacements sur le territoire sont des trajets de transit dû à la présence de l'autoroute A7 et de la départementale D942.</i> <i>Mme Galiana précise que l'État mise sur le déploiement des véhicules électriques. Néanmoins, en tant que collectivité en charge de l'habitat nous pouvons agir sur la rénovation énergétique des logements puisque le secteur de l'habitat est notre deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre.</i> <i>M. Gilles souhaite savoir si un travail de mise en commun et de déploiement de projets est mené avec d'autres collectivités.</i> <i>Un travail est effectué dans le cadre de la COP régionale et départementale avec l'Etat, la préfecture, la région PACA et le département permettant de partager avec les collectivités du territoire (élus et techniciens) les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre.</i> <i>Mme Galiana précise qu'un travail de sensibilisation à l'économie circulaire et à l'adaptation au changement climatique a également été engagé l'année dernière avec les entreprises du territoire qui se sont montrées particulièrement intéressées.</i> Bilan des émissions de gaz à effet de serre : Une mise à jour du bilan des émissions de gaz à effet de serre devra être faite en 2027 conformément aux obligations réglementaires. Commentaires : <i>M. Gilles s'interroge sur les flottes de véhicules thermiques des collectivités et leur utilisation. Il s'interroge également sur l'empreinte carbone que génère le stockage des mails dans les services de la collectivité.</i>

	<i>M. Mossé rappelle qu'un travail est engagé à ce sujet dans le cadre du BEGES. La collectivité est en train de verdir sa flotte de véhicule. En outre, peu de subventions publiques sont mobilisables ce qui représente un budget conséquent pour la collectivité. Il est tout de même nécessaire de continuer de convaincre les élus sur ces sujets.</i> Contrat d'objectifs territorial – ADEME : L'évaluation de nos politiques de transition écologique réalisée en 2024 a mis en évidence la nécessité de progresser sur la partie Economie circulaire et à fixer un objectif de progression. A ce jour, les actions engagées par la CA Les Sorgues du Comtat ou en projet ne sont pas suffisantes pour atteindre ces objectifs et ne permettront pas de prétendre au versement de la totalité des subventions ADEME mobilisables. Les commissions transition écologique, économie et gestion des déchets doivent se saisir de ce sujet pour structurer une véritable politique d'économie circulaire pour espérer atteindre les objectifs fixés. Commentaires : <i>M. Terrisse précise qu'il s'agit d'un sujet complexe et nouveau. Ce sont des filières qui peuvent avoir du mal à se structurer et à être viables dans le temps.</i> Annexe environnementale : Depuis 2024, l'analyse de l'impact sur l'environnement des dépenses d'investissement des collectivités de plus de 3500 habitants est obligatoire. Cette analyse est formalisée via l'annexe environnementale avec en 2025 2 axes obligatoires : l'impact sur l'atténuation du changement climatique et l'impact sur la biodiversité. La production de cette annexe environnementale va mobiliser des moyens humains croissants puisqu'à terme les dépenses d'investissement devront être analysées selon les 6 axes de la taxonomie Européenne (atténuation, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité...). Commentaires : <i>M. Garcia informe qu'il pourrait être envisagé de mutualiser le travail avec les communes concernées pour former les équipes et accompagner la réalisation de cette analyse.</i> <i>M. Gilles demande s'il est possible que la CASC fasse ce travail pour les communes.</i> <i>Mme Galiana précise que le traitement de certaines données peut être facilité avec l'aide d'une IA.</i> <i>La CASC pourrait accompagner les communes mais ne peut pas réaliser l'exercice à la place des communes puisqu'il faut avoir la connaissance précise du contenu des projets pour évaluer leur impact sur l'environnement. Par ailleurs, les communes doivent maîtriser l'analyse de leurs dépenses car elles doivent être en capacité de justifier leurs analyses en cas de « contrôle ».</i>
Fonctionnement et priorités 2026/2027 de la commission transition écologique	PCAET - Brûlage des déchets verts : Dans le cadre du PCAET, la précédente commission avait validé début 2026 le lancement d'une campagne de communication sur l'interdiction du brûlage des déchets verts. L'objectif n'est pas de verbaliser mais de sensibiliser et d'informer dans un premier temps. Avec l'accord de la commission il est proposé de lancer cette campagne à l'automne. <i>Décision des élus : Favorable</i> Commentaires : <i>M. Garcia précise qu'il sera nécessaire de travailler avec la police municipale si l'on veut arriver à une diminution du nombre de brûlages.</i> <i>Mme Vernhes évoque une campagne de communication faite dans le journal municipal de Pernes-les-Fontaines qui n'a pas eu les résultats escomptés.</i> <i>M. Gilles propose la mise à disposition d'un broyeur pour les habitants. Si on veut du résultat, il faut proposer des solutions alternatives simples. Par ailleurs, un courrier a été envoyé au Président de la CASC afin de solliciter la possibilité pour les habitants de la CASC d'apporter leurs déchets à la déchetterie la plus proche même si celle-ci est située sur un autre EPCI (exemple de la déchetterie de Venasque).</i>

	<i>M. Terrisse rappelle que des bennes sont à disposition des habitants à Althen-des-Paluds mais les demandes sont nombreuses et il est difficile de répondre favorablement à toutes. De plus, certaines bennes ont été volées.</i> PCAET – Boucle d’autoconsommation collective Le service propose de travailler sur la mise en place d’une boucle d’autoconsommation photovoltaïque pour les entreprises du territoire. Cette étude de faisabilité peut être effectuée par l’association Provence éco transition avec laquelle la collectivité a déjà travaillé. <i>Décision des élus : Favorable</i> Commentaires : <i>M. Taddio informe qu’un projet est aux prémises sur la commune de Bédarrides et qu’il reviendra vers les techniciens si ce projet se poursuit.</i> <i>Les élus signalent qu’il est nécessaire de rester prudent sur ce sujet encore nouveau. M. De Dapper rappelle que les installations photovoltaïques deviennent moins rentables et donc que les systèmes évoluent. Il s’agit d’un sujet complexe, qu’il faut prendre le temps d’étudier en profondeur.</i> PCAET – Etude sur l’adaptation au changement climatique/ îlots de chaleur Un premier travail de localisation des îlots de chaleur sur le territoire a été mené par un stagiaire de la CASC en 2024. Cette année, un étudiant de l’université d’Avignon a travaillé sur le potentiel de renaturation des espaces publics urbains. Dans la continuité de ces travaux, la CASC souhaite engager un travail de fond sur ces sujets afin d’adapter le territoire aux futurs vagues de chaleur et alimenter les futurs plans canicules des communes. <i>Décision des élus : Favorable</i> Commentaires : <i>M. Terrisse informe que la commune d’Althen-des-Paluds lance un travail sur la renaturation des cours d’écoles. Il souhaite savoir si l’étudiant s’est rendu dans les communes pour approfondir son travail.</i> <i>Mme Galiana précise que dans ce cadre universitaire, l’étudiant a uniquement identifié un potentiel à partir de données cartographiques qui pourra faire l’objet de vérification terrain si le travail se poursuit.</i> <i>La commune de Bédarrides souhaite également travailler sur les îlots de chaleur et sur la végétalisation des espaces publics.</i>
Formations à destination des élus	Réseau « Elus pour agir » de l’ADEME : Ce réseau, animé par l’ADEME, propose différents formats de formations et d’évènements de sensibilisation aux sujets de transition écologique à destination des élus : webinaire, formations dans les différentes régions en présentiel sur différentes thématiques, visites de projets inspirants... L’inscription au réseau peut s’effectuer via le lien suivant : https://cloud.contact.ademe.fr/inscription-elu-referent#formulaire ou par mail à : olivier.blancheton@ademe.fr La prochaine visite de terrain prévue pour les élus dans le cadre de ce réseau est celle du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Velleron le 16 septembre (en attente de confirmation par l’ADEME). Formation Elus : La CASC propose 2 sessions de formations à destination des élus organisées par l’ADEME sur les sujets de la transition écologique :

	« Mon rôle d'élus à la transition écologique » le 7 septembre 2026 à 15h00 et « Comment adapter mon territoire et ses activités au changement climatique ? » à l'automne (à confirmer). Le nombre de participants potentiel est de 15 élus. La CASC enverra prochainement une invitation pour cet évènement. L'inscription à cette formation devra se faire le plus rapidement possible. En cas de désistement, il est demandé aux élus de bien vouloir en informer le plus tôt possible la CASC. En effet, l'ADEME accepte d'organiser à ses frais cette formation à la condition que nous puissions leur garantir la présence d'un groupe minimum de 12 participants. Une formation sur la biodiversité sera également proposée fin 2026 ou en 2027 aux élus de la CASC dans le cadre de l'ABC. <i>Décision des élus : Favorable</i> Etant précisé que les élus de la commissions écologiques sont prioritaires pour les différentes formations proposées mais la liste des participants pourra être complétée par des membres d'autres commissions notamment par les présidents des autres commissions. Découverte du patrimoine ornithologique : Il est possible d'organiser des sorties terrains naturalistes avec la LPO PACA à destination des élus communaux afin de découvrir la faune locale. Une sortie par commune pourra être réalisée au printemps 2026. Chaque commune devra se rapprocher de Mme Boule si elle souhaite prévoir une session pour ses équipes. La commune d'Althen-des-Paluds s'est portée candidate. <i>Décision des élus : Favorable</i>
Présentation de la Charte de l'arbre et de la haie, propositions de diffusions et animation de la démarche	Guide de la Charte de l'arbre et de la haie pour les habitants : Un exemplaire du guide papier à destination des habitants a été distribué à chaque personne en séance afin qu'elles fassent d'éventuels retours (voir document joint). Toute remarque doit être formulée auprès des techniciens au plus tard le 10 septembre. <i>Décision des élus : Favorable</i> Approbation et signature de la Charte par les communes : L'objectif est que chaque commune puisse adopter la Charte. Il est proposé à chaque commune d'approuver en conseil municipal la charte. Les équipes se tiennent à disposition pour présenter le document aux conseils municipaux. <i>Décision des élus : Favorable</i> Evénement Charte de l'arbre : Il est proposé l'organisation d'un événement marquant autour de la Charte en novembre 2026. Cet événement de communication doit permettre de marquer le lancement de cette charte qui a pour objectif de fédérer les différents acteurs du territoire (communes, acteurs économiques, institutionnels, habitants) autour des enjeux de préservation de l'arbre. Le parc de la gare à Pernes-les-Fontaines, sur lequel plus de 200 arbres ont été plantés, pourrait accueillir cet événement. Les modalités de déroulement de cet événement ainsi que la date seront précisés dans le cadre d'une prochaine commission. <i>Décision des élus : Favorable</i> Commentaires : <i>M. Morel propose d'associer les syndicats forestiers à cet événement.</i> <i>Il faudra prévoir de le faire en journée afin de profiter du parc de la gare.</i>
Bilan de la fête de la nature du 16 mai 2026 et du concours d'illustrations	Reconduction de la fête de la nature et du concours d'illustrations : Suite aux retours positifs et à un taux de participation important à la fête de la nature il est proposé de reconduire l'événement et le concours en 2027. Deux dates sont proposées le 22/05/2027 et le 29/05/2027 (à confirmer). <i>Décision des élus : Favorable</i>

	Commentaires : <i>M. Mossé indique que la fête de la nature pourrait être organisée sur une commune différente chaque année.</i> <i>Les techniciens indiquent que le Parc Monte Carlo d'Althen est particulièrement adapté au public visé et aux moyens disponibles pour organiser cet événement. Si les élus de la commission souhaitent proposer un autre lieu il faudra être attentif à ce que celui-ci soit adapté aux moyens matériels et humains à disposition.</i> <i>Dans le cadre de la future fête de la nature, M. Terrisse propose que des sorties naturalistes soient menées par des associations locales telles que Les Sorgues vertes ou le SMBS.</i>
--	---

Calendrier à retenir :	DATES
- Conférence Chiroptères + balade nocturne – Médiathèque de Pernes-les-Fontaines (sur inscription à cecile.boule@sorguesducomtat.fr)	17 juillet – 20h30
- Formation des élus « Mon rôle d' élu à la transition écologique »	7 septembre 2026 – 14h30
- Visite du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Velleron (en attente de confirmation par l'ADEME)	16 septembre après-midi